

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
« RIVES DE MOSELLE »**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 28 JANVIER 2021**

Présents : M. FREYBURGER – Mme ROMILLY – M. SADOCCO – M. ABATE –
Mme LAPOIRIE – M. JACQUES – Mme MELON – M. WAGNER – M. OCTAVE
M. HOZE et M. QUEUNIEZ.

Assistaient également : M. HESS, M. LUSARDI, Mme GRAYA

Points à l'ordre du jour :

I _ Décisions en application de la délégation au bureau

AFFAIRES GENRALES

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 DECEMBRE 2020

ACHATS PUBLIC

2. PIECES DETACHEES, EQUIPEMENTS DIVERS ET MAIN D'ŒUVRE POUR L'ENTRETIEN ET LE FONCTIONNEMENT DU PARC AUTOMOBILE (BALAYEUSES, BENNES OM ET VEHICULES DE SERVICE) JUILLET 2020 – JUILLET 2022
LOT REPARATIONS BENNES A ORDURES MENAGERES
SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE

HABITAT

3. CARTOGRAPHIE NATIONALE DE L'OCCUPATION DU PARC SOCIAL

II _ Discussions – Informations

1. Validation du PRO de la halte fluviale à Talange
Présentation par Monsieur RABIS
2. Logement social – programme annuel
3. Lancement officiel de la consultation participative du Projet de territoire

**POINT 01 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 09 DECEMBRE 2020**

Aucune observation, ni écrite, ni orale n'ayant été formulée, et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE le procès-verbal du Bureau Communautaire du 09 décembre 2020.

**POINT 02 : PIECES DETACHEES, EQUIPEMENTS DIVERS ET MAIN D'ŒUVRE
POUR L'ENTRETIEN ET LE FONCTIONNEMENT DU PARC
AUTOMOBILE (BALAYEUSES, BENNES OM ET VEHICULES
DE SERVICE)
JUILLET 2020 – JUILLET 2022
LOT REPARATIONS BENNES A ORDURES MENAGERES
SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE**

RAPPORT

Pour faire face à aux besoins de réparation des bennes à ordures du parc de véhicules de Rives de Moselle (véhicules légers, bennes OM et balayeuses), Rives de Moselle est signataire d'un accord-cadre arrivant à échéance prématurément compte tenu d'une enveloppe maximale financière de 72 000,00 Euros HT consommée, pour faire face à l'évolution du parc.

Une consultation a été engagée visant à son renouvellement par voie d'appel d'offres ouvert.

La signature du marché correspondant est soumise à l'approbation de l'assemblée.

DECISION

VU la procédure par voie d'appel d'offres ouvert engagée par avis d'appel public à la concurrence du 13 novembre 2020 visant à l'attribution de l'accord-cadre de l'opération « Pièces détachées, équipements divers et main d'œuvre pour l'entretien et le fonctionnement du parc automobile (balayeuses, bennes om et véhicules de service) - Réparations des Bennes à Ordures Ménagères – Juillet 2020/Juillet 2022 » ;

VU les offres réceptionnées, à savoir :

- FAUN ENVIRONNEMENT
- GARAGE DE LA FELTIERE

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 janvier 2021 ;

VU la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

PREND ACTE de l'attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Société : GARAGE DE LA FELTIERE

Remise consentie sur les prix unitaires pratiqués : Pièces FAUN : 20 %
Pièces SEMAT : 10 %

Main d'œuvre : 60 Euros HT/heure

AUTORISE le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces qui s'y rattachent.

POINT 03 : Cartographie nationale de l'occupation du parc social

RAPPORT

La cartographie nationale de l'occupation du parc social a pour objet de permettre la réalisation de diagnostics locaux, notamment en vue de la définition par les EPCI, en lien avec les communes et les acteurs de leur territoire, de politiques d'attribution territorialisées.

Cet outil met à disposition des différents acteurs concernés (EPCI, communes, organismes Hlm, Etat, réservataires...) des statistiques concernant le parc social, à partir de différents indicateurs sur l'occupation sociale (issus des données OPS) et sur les caractéristiques des logements (issus du répertoire du parc locatif social - RPLS).

Les données sont cartographiées à différentes échelles (logements sociaux collectifs, quartiers QPV, quartiers IRIS, collectivités...). L'identification des personnes est cependant rendue impossible par un niveau minimal d'agrégation des données représentées fixé à 11 ménages, en conformité avec les dispositions de l'article L442-5 du Code de la Construction et de l'Habitation et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Afin de disposer de ces données, une convention tripartite entre le GIP-SNE (Groupement d'intérêt public - Système national d'enregistrement, disposant des données), ARELOR et la Communauté de Communes devra être signée.

Ces données permettront notamment d'établir le document-cadre fixant les grandes orientations de la Conférence Intercommunale du Logement, en lien avec l'AGURAM, mandatée sur le sujet.

DECISION

VU la délibération du 12 juillet 2018 créant la Conférence Intercommunale du Logement,

VU le Programme Local de l'Habitat adopté par délibération en date du 18 mai 2017,

VU la convention relative aux modalités d'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social jointe à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE d'adopter la convention relative aux modalités d'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social jointe à la présente délibération.

DESIGNE le Président de la Communauté de Communes « Rives de Moselle », ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211-2 et L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tous les éléments relatifs à cette affaire, notamment ladite convention et toutes les pièces qui s'y rattachent.